

---

**COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS ENTRE LES  
AUTOCHTONES ET CERTAINS SERVICES PUBLICS AU QUÉBEC :  
ÉCOUTE, RÉCONCILIATION ET PROGRÈS**

---

**Date : Le 21 août 2018**

**L'Honorable Jacques Viens, Président**

**Femmes autochtones du Québec**

**et**

**Procureure générale du Québec**

**et**

**Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et  
Gouvernement de la Nation Crie**

**et**

**Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-Utenam**

**et**

**Regroupement Mamit Innuat Inc.**

**et**

**Association des policières et policiers  
provinciaux du Québec**

**et**

**The Naskapi Nation of Kawawachikamach**

**et**

**Assemblée des Premières Nations Québec-  
Labrador**

**et**

**Conseil de la Nation Atikamekw**

**et**

**Regroupement des centres d'amitié  
autochtones du Québec**

**et**

**Makivik Corporation**

**et**

**Service de police de la Ville de Montréal**

**et**

**Directeur des poursuites criminelles et pénales**

**et**

**Conseil Cri de la santé et des services sociaux de  
la Baie James**

**PARTICIPANTS**

---

**ORDONNANCE DE LEVÉE PARTIELLE DE L'ORDONNANCE DE  
HUIS CLOS DES TRANSCRIPTIONS PAR STÉNOGRAPHIE DU  
DOSSIER HC-36 ENTENDU LE 15 MAI 2018**

---

**I. LE CONTEXTE**

[1] Le 15 mai 2018, la Procureure de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec: écoute, réconciliation et progrès* (la « Commission ») M<sup>e</sup> Marie-Josée Barry-Gosselin a présenté devant le Commissaire Jacques Viens une demande verbale de huis clos dans le dossier HC-36, entendu le jour même.

[2] M<sup>e</sup> Barry-Gosselin a allégué que ce dossier relevant de l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse* (c. P-34.1) (la « LPJ ») soit tenu à huis clos afin de protéger l'identité du ou des témoins entendus, incluant les enfants et les parents visés par le témoignage, ainsi que la confidentialité des renseignements personnels.

[3] Le Commissaire a accueilli la demande de huis clos et a rendu les ordonnances verbales suivantes, le 15 mai 2018 :

**ORDONNE** la tenue à huis clos de l'audience du ou des témoins dans le dossier HC-36 prévue ce jour devant la Commission concernant un cas d'espèce relevant de l'application de la *Loi sur la protection de la jeunesse*;

**INTERDIT** à quiconque de divulguer, de publier, de communiquer ou de diffuser l'ensemble du témoignage dans le dossier HC-36;

**ORDONNE** que les médias prennent les mesures pour que les appareils d'enregistrement visuel ou sonore soient inopérants, afin de respecter la présente ordonnance;

**ORDONNE** l'exclusion des personnes qui ne sont pas autorisées selon l'article 44 des *Règles de procédure et de fonctionnement* de la Commission à assister aux audiences à huis clos;

**ORDONNE** aux procureurs de la Commission d'examiner les transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-36 pour effectuer le caviardage nécessaire de façon à soustraire tous éléments identificatoires des personnes concernées par le présent dossier.

[4] Un projet des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-36 a été transmis aux participants et à l'intervenant à la Commission le 31 juillet 2018, leur laissant quinze (15) jours pour émettre tous commentaires, correctifs ou contestations.

**II. LA DÉCISION**

[5] **CONSIDÉRANT** que le Décret 1095-2016 adopté par le gouvernement du Québec le 21 décembre 2016, constituant la présente Commission d'enquête selon l'article 1 de la *Loi sur les commissions d'enquête* (c. C-37), mentionne :

« QUE les audiences de la Commission soient publiques et que celle-ci puisse, lorsqu'elle l'estime approprié, mener ses travaux à huis clos ou prendre toute autre mesure afin de protéger l'identité de témoins et

les renseignements personnels, tant à l'audience que lors de la communication de son rapport; »

[6] **CONSIDÉRANT** le mandat de la présente Commission tel qu'énoncé dans le Décret 1095-2016 :

« QUE la Commission ait pour mandat, en tenant compte des enjeux mentionnés dans le préambule, d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation des services publics suivants aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse; »

[7] **CONSIDÉRANT** les *Règles de procédure et de fonctionnement* de la Commission aux articles 43, 44, 45, 46, 47 sur le huis clos et les ordonnances d'interdiction de divulgation, de publication ou de communication, ainsi que l'article 88 sur la couverture médiatique;

[8] **CONSIDÉRANT** les articles 11.2, 11.2.1, 82 et 96 de la LPJ concernant la confidentialité des renseignements recueillis dans le cadre de cette loi;

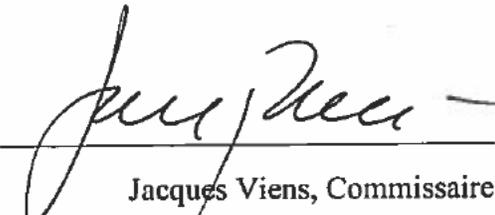
[9] **CONSIDÉRANT** que la Commission s'inspire des lignes directrices de la Politique sur le caviardage de la *Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)*<sup>1</sup> ayant pour but de protéger l'identité de personnes ou de cacher des informations sensibles relatives à une personne à l'intérieur de décisions portant sur des matières jugées délicates;

[10] **CONSIDÉRANT** l'expiration du délai de quinze (15) jours suite à la transmission du projet des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-36 ainsi que les commentaires transmis par les représentants des participants et de l'intervenant à la Commission, le cas échéant;

[11] **CONSIDÉRANT** que le caviardage des transcriptions par sténographie du témoignage dans le dossier HC-36 protège l'identité du ou des témoins entendus le 15 mai 2018, incluant les enfants et les parents visés par le témoignage, ainsi que la confidentialité des renseignements personnels;

**POUR CES MOTIFS, LE COMMISSAIRE :**

[12] **ORDONNE** la levée partielle de l'ordonnance de huis clos rendue le 15 mai 2018 permettant la publication des transcriptions par sténographie caviardées du ou des témoins entendus le 15 mai 2018 dans le dossier HC-36, tel qu'annexées à la présente ordonnance.

  
Jacques Viens, Commissaire

<sup>1</sup> *Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)*, Politique N° DIJ-01 – Politique sur le caviardage, Date d'entrée en vigueur 2011-10-16, Date de mise à jour 2017-03-14, en ligne : [https://soquij.qc.ca/documents/file/corpo\\_politiques/politique-sur-le-caviardage.pdf](https://soquij.qc.ca/documents/file/corpo_politiques/politique-sur-le-caviardage.pdf)

## **ANNEXE 1**

### **DEMANDE VERBALE DE HUIS CLOS**

1 diffusion, c'est peut-être important qu'ils sachent  
2 ce qui est à huis clos, ce qui est public, pour ne  
3 pas attendre inutilement le début d'audience.

4 **M<sup>e</sup> MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

5 Donc je vous fais une première demande, Monsieur le  
6 Commissaire, lors du retour après l'heure du dîner  
7 à treize heures trente (13 h 30) pour entendre le  
8 dossier sous HC-35. Le témoin est un témoin  
9 citoyen, qui viendra faire part de difficultés en  
10 lien avec certains services publics qui sont visés  
11 par le mandat de la commission d'enquête, et il a  
12 été jugé préférable d'entendre ce témoignage à huis  
13 clos.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Um-hum. Et votre autre dossier?

16 **M<sup>e</sup> MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

17 L'autre dossier sera vers quatorze heures (14 h),  
18 quatorze heures trente (14 h 30), donc, suite au  
19 premier témoin, une deuxième demande de huis clos  
20 je vous ferais, sous la HC-36, qui est une... un...  
21 encore une fois un récit de témoin citoyen qui va  
22 concerner cette fois-ci la Loi sur la protection de  
23 la jeunesse, donc une situation visée par la  
24 protection de la jeunesse. Je vous fais une  
25 demande de huis clos au nom de Me Arpin pour cette

1           raison.

2           **LE COMMISSAIRE :**

3           Dans ces deux dossiers?

4           **M<sup>e</sup> MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

5           Oui.

6           **LE COMMISSAIRE :**

7           Ça va, Me Gauthier, Me Laganière, Me Boucher,  
8           Me Robillard, est-ce qu'il y a des remarques,  
9           commentaires?

10          **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

11          Pas d'objection Monsieur le Commissaire.

12          **LE COMMISSAIRE :**

13          Ça va? Alors,

14          CONSIDÉRANT que la commission entend faire la  
15          preuve dans les dossiers HC-35 et HC-36, il s'agit  
16          d'un cas d'espèce relevant de l'application de la  
17          Loi sur la protection de la jeunesse, dans un cas;  
18          et d'un cas d'un dossier ou... il est jugé à propos  
19          de procéder à huis clos pour d'autres raisons, dans  
20          l'autre cas;

21          CONSIDÉRANT les pouvoirs qui me sont conférés selon  
22          le décret 1095 de 2016 adopté par le Gouvernement  
23          du Québec le 21 décembre deux mille seize (2016),  
24          constituant la présente commission;

25          CONSIDÉRANT les articles 43 à 47 et 88 de nos

1 règles de procédure et de fonctionnement;  
2 CONSIDÉRANT aussi plus particulièrement les  
3 articles 11.2, 11.2.1 et 82 et 96 de la Loi sur la  
4 protection de la jeunesse;  
5 POUR CES MOTIFS :  
6 J'ORDONNE la tenue à huis clos de l'audience du  
7 témoin dans les dossiers... des témoins dans les  
8 dossiers HC-35 et HC-36, qui seront entendus cet  
9 après-midi, étant donné que dans un cas, il s'agit  
10 de l'application de la Loi sur la protection de la  
11 jeunesse; et dans l'autre cas, des circonstances  
12 qui justifient d'ordonner un huis clos;  
13 INTERDIT à quiconque de divulguer, de publier, de  
14 communiquer ou de diffuser l'ensemble des  
15 témoignages dans les dossiers HC-35 et HC-36  
16 entendus cet après-midi;  
17 ORDONNE que les médias prennent les mesures pour  
18 que les appareils d'enregistrement visuels ou  
19 sonores soient inopérants, afin de respecter la  
20 présente ordonnance.  
21 Éventuellement, lorsque nous recevrons la  
22 transcription, il pourra y avoir caviardage des  
23 parties qui ne doivent pas être divulguées et ce  
24 qui restera, bien, apparaîtra sur le site de la  
25 commission à l'endroit « audiences-

1           transcriptions ». Ça peut prendre quelques  
2           semaines.

3           **M<sup>e</sup> MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

4           Merci Monsieur le Commissaire. D'ailleurs, je peux  
5           déjà vous informer que demain matin, on reprendra  
6           en séance publique, donc les audiences à partir de  
7           demain matin neuf heures trente (9 h 30) pourront  
8           être d'une manière publique. L'avant-midi de  
9           demain sera public, et on fera les représentations  
10          appropriées relativement aux audiences de demain  
11          après-midi dans l'avant-midi, mais je m'attends à  
12          ce qu'une partie des audiences de demain  
13          après-midi, donc du mercredi après-midi, soient  
14          également par huis clos, encore une fois, Me Arpin  
15          a souvent des dossiers sur... concernant la  
16          protection de la jeunesse.

17          **LE COMMISSAIRE :**

18          Mais demain matin, ce sera des... ce seront des  
19          audiences publiques.

20          **M<sup>e</sup> MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

21          Qui concerneront le système de justice.

22          **LE COMMISSAIRE :**

23          Très bien.

24          **M<sup>e</sup> MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

25          Parfait.

## **ANNEXE 2**

# **NOTES STÉNOGRAPHIQUES CAVIARDÉES**

1 [REDACTED]  
2 témoin citoyen

3 -----

4 **LA GREFFIÈRE :**

5       Merci beaucoup.

6 **Mme** [REDACTED] :

7       Je peux commencer?

8 **LE COMMISSAIRE :**

9       Oui, à moins que Me Arpin a des questions.

10 **Me SUZANNE ARPIN :**

11       En fait, la seule question, Mme [REDACTED], comme on  
12 s'est parlé quand on... on a fait notre  
13 préparation, c'est... j'aimerais ça que vous disiez  
14 au commissaire de quelle communauté vous êtes  
15 originaire, où vous habitez présentement, et ce que  
16 vous faites présentement dans votre communauté?

17 [REDACTED] :

18       Ok. Je me nomme [REDACTED], je suis de la  
19 communauté de [REDACTED] j'habite [REDACTED]  
20 [REDACTED] depuis deux mille quinze (2015).  
21 Auparavant, j'habitais à [REDACTED] et une autre  
22 communauté. Les raisons pour lesquelles je suis  
23 souvent à l'extérieur de la... de ma propre  
24 communauté, c'est le travail.

25       Ce que je vais relater ici date depuis deux

1 mille quinze (2015), des services que... que je  
2 devrais avoir le droit, mais que je n'ai pas le  
3 droit à cause de mon numéro de bande qui est... de  
4 [REDACTED] Malheureusement, je ne suis pas la  
5 seule personne à qui que ça arrive, c'est pour  
6 cette raison je crois que... dans la situation  
7 où... et aussi ça implique mon fils, que je trouve  
8 important que vous le sachiez, qu'est-ce qui se  
9 passe vraiment.

10 On a tendance à blâmer les Conseils de bande,  
11 on a tendance à blâmer les services sociaux, on a  
12 tendance à blâmer la D.P.J., on a tendance à blâmer  
13 les hôpitaux. Mais dans le fond, quand on regarde  
14 le problème réel, Monsieur le Commissaire, dans  
15 lequel... où j'ai trouvé ma réponse pourquoi est-ce  
16 que je ne pouvais pas avoir l'aide que je voulais,  
17 que je devais avoir aussi, bien, ça vole plus haut.

18 Je suis [REDACTED] de formation depuis  
19 plusieurs années, ça fait quand même plus de vingt-  
20 quatre (24) ans que je suis dans les  
21 [REDACTED] j'en ai vu quand même beaucoup  
22 de... toutes sortes... j'en ai vu des verbes et des  
23 pas mûres, en bon Québécois là, j'ai un fils, son  
24 nom c'est [REDACTED] il a seize (16)  
25 ans. Mais depuis l'âge de treize (13) ans, il m'a

1           rentré dans la crise d'adolescence communément  
2           appelée « la crise d'adolescence », puis de plein  
3           fouet. J'ai essayé par moi-même de l'aider au  
4           début, mais lorsqu'on a déménagé ici à [REDACTED]  
5           [REDACTED], je me suis rendu compte qu'il fumait  
6           de la marijuana. J'ai essayé, de ma propre  
7           expérience de... d'alcoolique-toxico...  
8           d'alcoolique toxicomane de l'aider du mieux que je  
9           pouvais, mais je me suis aperçue que je ne pouvais  
10          pas l'aider moi-même, j'ai donc appelé à  
11          [REDACTED] à [REDACTED] à [REDACTED]  
12          pour avoir de l'aide, parce qu'il commençait à  
13          avoir des... il était agressif, impoli, et il  
14          commençait... il était en changement, et il  
15          m'écoutait plus, il manquait l'école, et il fumait  
16          de plus en plus. En appelant [REDACTED], j'ai dit  
17          « j'ai besoin d'aide », je parle alors avec Mme  
18          [REDACTED] je dis « je sais pas quoi  
19          faire, je suis à bout de source ». Là, elle  
20          m'écoute, elle dit « qu'est-ce qui se passe avec  
21          votre fils? Il a quel âge? » Elle prend toutes  
22          ses coordonnées. « Il a quel âge, je dis, il a  
23          treize (13) ans, il va avoir quatorze (14) ans, il  
24          a commencé à fumer de la marijuana, il commence à  
25          être agressif, impoli, puis il manque des cours.

1 Il est en... il y a un changement de personnalité  
2 que je remarque chez lui, je dis, mais je sais pas  
3 comment l'aider ». Elle dit, à la fin, quand elle  
4 a fini d'écouter qu'est-ce que... qu'est-ce que je  
5 vivais, elle me demande « Vous êtes de quelle  
6 communauté? » Je dis « Je viens de la communauté  
7 de [REDACTED] ». Elle dit « où est votre numéro de  
8 bande? » Mon numéro de bande, je dis, de  
9 [REDACTED] Elle dit « je suis désolé, Madame, je  
10 ne peux pas vous aider ». -« Ah, je dis, comment  
11 ça vous pouvez pas m'aider? » Elle dit « là, je  
12 vais vous donner un numéro de téléphone... je vais  
13 vous donner un numéro de téléphone, vous allez  
14 appeler au CSSS, qui est le centre de santé et  
15 services sociaux à [REDACTED] ». Mais je demeure à  
16 [REDACTED], dans une communauté autochtone.  
17 J'appelle au CSSS – je vais prendre beaucoup de  
18 diminutifs ici, pendant je vais parler là.  
19 J'appelle au CSSS, je leur dis la même chose que je  
20 vis: j'ai un adolescent, qui est en pleine crise  
21 d'adolescence, il a commencé à fumer du pot, j'ai  
22 remarqué chez lui des changements de personnalité,  
23 il ne m'écoute plus, il est... insolent, il est  
24 agressif, il commence à manquer l'école, puis je  
25 refais toute la même histoire. Là, la Madame

1 travaille, la personne, elle prend mon nom en note,  
2 lorsque je viens pour donner mon adresse, elle dit  
3 « votre adresse, s'il vous plaît? » -« [REDACTED], rue  
4 [REDACTED] ». Elle dit « ah, Madame,  
5 on peut pas vous aider, vous habitez dans la  
6 communauté de [REDACTED]. Vous devez vous référer  
7 à [REDACTED] » Je dis « bien voyons Madame, je  
8 dis, j'ai déjà appelé à [REDACTED] et [REDACTED], ils  
9 m'ont dit que je pouvais pas recevoir d'aide de la  
10 part de la communauté de [REDACTED] parce  
11 que mon numéro de bande est de [REDACTED] ». Elle  
12 me dit « alors, référez-vous à votre bande... à  
13 votre bande d'origine ».

14 J'appelle à [REDACTED] à ma bande d'origine, là  
15 je dis j'ai besoin de parler à une intervenante.  
16 Je parle à une intervenante, elle dit « en quoi  
17 est-ce qu'on peut vous aider Madame? » Je dis  
18 « attends... aider... je dis, on va... je vais  
19 vous... je dis, je pense que j(e n)'ai plus besoin  
20 d'information ». On dirait que comme je... si je  
21 savais, là, je refais toute la même histoire : j'ai  
22 mon garçon qui est entré en pleine crise  
23 d'adolescence, il commence à fumer du pot, puis il  
24 est insolent, il est agressif, il commence à  
25 manquer l'école, il est... Elle dit « mais Madame,

1           elle dit, vous êtes... est-ce que vous travaillez  
2           toujours à [REDACTED]           » Je dis  
3           oui. -« Vous demeurez à [REDACTED] ? » -« Oui. »  
4           Elle dit, « on peut pas vous aider même si vous  
5           avez votre numéro de bande ici, vous êtes une hors  
6           réserve ». Là j'étais découragée. J'ai dit  
7           qu'est-ce que je vais faire? T'sé, ça c'est en  
8           deux mille quinze (2015) là. Là, ça marche pas...  
9           ça marche pas par le... la résidence, ça marche par  
10          le numéro de bande, t'sé, c'est à chaque fois que  
11          je reçois cette même réponse-là, c'est... là, je me  
12          suis dit où est-ce que je... vers où est-ce que je  
13          vais me tourner? Puis j'ai laissé aller les choses  
14          puis là, je me suis dit regarde... Là, je  
15          rappelle, j'étais un peu tenace mais je rappelle  
16          ici, je dis « c'est quoi... je dis, pourquoi on  
17          peut pas m'aider? C'est pourquoi qu'est-ce qu'il  
18          me dit... c'est quoi? » -« Bien, c'est parce que  
19          ce sont les lignes directrices de Santé Canada,  
20          Madame. Les lignes directrices de santé Canada  
21          disent vous devez vous référer à votre bande, elle  
22          dit, nous, les argents qu'on reçoit, l'enveloppe  
23          qu'on reçoit couvre seulement pour les personnes  
24          qui sont inscrites dans la liste de bande. » J'ai  
25          dit « mais qu'est-ce que vous faites des hors

1 réserve? » Elle dit « il faut qu'ils aillent en  
2 ville ». Je dis « mais là, si je vais en ville, je  
3 dis, on me dit que je peux pas aller en ville parce  
4 que je reste dans une communauté autochtone, je  
5 dis, bien voyons, il y a quelque chose qui marche  
6 pas là ».

7 Je rappelle à [REDACTED] ils me disent la même  
8 chose, mais on me dit tout le temps la même chose  
9 t'sé, puis ça c'est renvoyer la balle pendant un  
10 bout là, t'sé, bien à un moment donné, bien,  
11 [REDACTED] c'est clair, je suis pas là-bas. Fait  
12 que là, je me suis dit, t'sé, faut-tu que je  
13 retourne dans ma communauté pour avoir des services  
14 d'aide, t'sé, un service d'aide, d'écoute au moins?  
15 Un service... Même, j'appelle à un moment donné la  
16 D.P.J., je porte plainte, Madame, elle dit là,  
17 « vous demeurez dans la communauté de [REDACTED]  
18 [REDACTED]? » J'ai dit « là-là, vous allez m'arrêter  
19 ça là, j'ai dit, regarde, je sais la réponse que je  
20 vais recevoir ».

21 Là, à un moment donné, j'ai laissé à...  
22 (inaudible) il y a comme une autre crise qui s'en  
23 venait. J'arrive à mon lieu de travail, je pleure,  
24 je pleure comme une madeleine, t'sé, j'étais à bout  
25 de... j'ai pas d'espoir, t'sé, j'ai pas d'espoir

1           là... assez pour pouvoir retourner. Là, la  
2           secrétaire elle s'assoit là, elle dit « voyons  
3           █, qu'est-ce qui se passe? » Je lui conte ce  
4           qui se passe, j'ai de la misère avec mon fils,  
5           t'sé, j'ai... j'ai besoin d'aide puis j'ai appelé  
6           là-bas à █, puis t'sé, je lui répète  
7           tout, elle dit « bien voyons donc, elle dit, bien  
8           voyons donc, on peut pas t'aider si t'habites ici,  
9           on veut pas t'aider ici parce que ton numéro de  
10          bande est de █; █ peuvent pas  
11          t'aider, t'es considérée comme une réserve, elle  
12          dit, puis là tu peux pas aller en ville parce que  
13          tu demeures dans la communauté? » J'ai dit  
14          « c'est ça ». Elle dit « attends un peu ».

15                Elle a pris le téléphone, elle a parlé avec  
16                une intervenante ici, de la Maison de la famille  
17                ici, à █ puis elle lui a expliqué mon  
18                cas, puis là elle dit « va dans ton bureau là, puis  
19                écoute la musique puis pleure, je vais... je vais  
20                essayer de faire quelque chose ».

21                Elle avait parlé avec une intervenante ici,  
22                puis regarde, █ elle dit, « traverse, on va  
23                t'écouter là-bas, même ici à... au centre... ici, à  
24                la Maison de la famille, elle n'en revenait pas la  
25                réponse que j'avais reçue de █ puis des trois

1 autres. Elle dit « je pense que, dans la mesure du  
2 possible, ils auraient pu au moins t'écouter là,  
3 t'sé, c'est au... je sais pas, elle dit, je  
4 comprends pas pourquoi même les CSSS ne veulent pas  
5 te... voulaient pas t'écouter. »

6 Fait que... j'ai parlé avec [REDACTED]  
7 [REDACTED] elle dit regarde on a... J'ai dit,  
8 regarde, moi là, ça faisait dix-sept (17) ans que  
9 j'étais sobre, aucune drogue, alcool parce que,  
10 comme je vous l'ai dit au début, je suis une...  
11 alcoolique toxicomane, ça fait dix-sept (17) ans  
12 que j'étais sobre. Là, j'ai dit « regarde, j'ai  
13 dit *j'ai soif en criss*, c'est ça que j'ai de de  
14 même, enfin, je l'ai dit de même, comme il faut,  
15 *j'ai soif en criss*, j'ai dit de toute façon, on  
16 dirait que ça mène à rien ce que je fais les  
17 efforts que je fais. Puis il y avait l'autre  
18 intervenante, [REDACTED] [REDACTED], ça  
19 l'a comme allumée, elle, t'sé, ça... elle dit  
20 t'as... t'as soif? Elle dit, « mais [REDACTED], le  
21 programme PNLAADA là, elle dit ça c'est un  
22 programme national, elle dit, ça marche pas par  
23 numéro de bande, elle dit, puis je comprends pas  
24 ton affaire de numéro de bande, elle dit, mais on  
25 a... on a... un programme pour aider les gens pour

1           justement pour pas ce qu'ils rechutent, elle dit,  
2           on va te rentrer là-dedans », et c'est comme ça que  
3           j'ai pu être aidée, j'ai été aidée, écoutée, puis  
4           on m'a donné des trucs pour aider mon garçon. Mais  
5           ça, c'était pas assez parce qu'au départ, moi  
6           j'allais pas bien, fait que je pouvais pas comme...  
7           t'sé, aider mon garçon dans sa consommation, fait  
8           que j'ai dû recommencer à faire des meetings  
9           dehors, puis des tentes à suer, puis tout ça, puis  
10          apprendre à... t'sé, à lui... le laisser vivre ses  
11          expériences parce que... t'sé, j'étais en train de  
12          me brûler là-dedans.

13                 Quelque temps après, il se remet dehors, de  
14          l'école, une autre crise qui s'en vient. Je m'en  
15          vais le chercher à l'école, en allant le chercher à  
16          l'école, on a une altercation, bien, t'sé, une  
17          altercation verbale, là il frappe dans ma... ma  
18          voiture, il se pète le poignet. Il faut que je  
19          l'amène à l'hôpital, à l'hôpital, j'explique le  
20          cas, ils disent « je ne comprends pas », même à  
21          l'hôpital, ils comprenaient pas, ils disent « je ne  
22          comprends pas pourquoi on peut pas t'aider à  
23          quelque part ». Je dis puis ici à l'hôpital, on  
24          peut... bien, parce que ça prendrait... il faudrait  
25          que ce soit un cas psychiatrique; c'était pas un

1 cas psychiatrique, fait que... t'sé, vous vous  
2 entendez que Monsieur le Commissaire, j'étais  
3 comme... les portes... toutes les portes étaient  
4 fermées, c'était pas assez grave là. Fait que là  
5 je... là, je prends une décision, je dis à... ça,  
6 je vois que ça marche pas ici, j'étais assez pour  
7 vouloir soit retourner à ma communauté ou à Québec  
8 où est-ce que je... je vivais avant là, t'sé, à...  
9 Là, je m'en vais le directeur de l'école, j'ai dit  
10 « regarde, on va fermer son dossier, j'ai dit, je  
11 retourne soit à [REDACTED] ou à [REDACTED], j'ai dit,  
12 j'ai pas d'aide ici, j'ai dit, j'ai besoin d'aide  
13 mais je peux pas avoir de l'aide ». Il dit « c'est  
14 quoi la... qu'est-ce que vous avez  
15 Madame [REDACTED], vous êtes pas dans votre  
16 assiette, il dit, puis on vous connaît, puis si  
17 vous êtes pas... c'est pas le genre des décisions  
18 que vous prenez d'habitude ». Là je lui explique  
19 l'histoire du numéro de bande et de la résidence.  
20 Il dit « bien, voyons donc! » Là, il a pris le  
21 téléphone, il a appelé au CSSS, il a parlé dans  
22 la... dans le casse, comme on dit là, en bon  
23 québécois là, il dit « là-là, la Madame ici, que je  
24 vais vous référer, puis son fils, ils ont besoin  
25 d'aide, il dit, puis je veux pas entendre parler du

1            numéro de bande puis du lieu de résidence là, il  
2            dit, je suis le directeur, et le directeur, quand  
3            un directeur d'école fait une référence, vous devez  
4            l'accepter ». Fait que c'est comme ça que ça... ça  
5            a débouché un peu là, t'sé, c'est...

6                       Ensuite mon garçon a rencontré Mme [REDACTED].  
7            Mme [REDACTED] puis [REDACTED], qui était... elle  
8            travaillait au Centre d'aide à la toxicomanie pour  
9            les jeunes là, puis elle aussi elle s'était  
10           informée à un moment donné, parce qu'on voulait  
11           envoyer mon garçon dans un... dans un centre, mais  
12           dans le centre où il devait aller, t'sé, de façon  
13           momentanée, on peut pas l'accepter, il dit, c'est  
14           une Première Nation, il faut d'abord faire la  
15           demande au Conseil de bande de [REDACTED]. Encore  
16           les lignes directrices de la... de Santé Canada et  
17           des Affaires indiennes et du Nord-Canada.

18                      Fait que ça a été long, j'ai fait des... des  
19           plaintes puis des plaintes de... ça, la première  
20           plainte, c'était en novembre deux mille quinze  
21           (2015), il y en a une autre en mars deux mille  
22           seize (2016), novembre deux mille seize (2016),  
23           décembre deux mille seize (2016), et j'en... j'en  
24           ai fait quatre (4) autres en deux mille dix-sept  
25           (2017), tout au long de deux mille dix-sept (2017)

1           à la D.P.J. où j'appelais, moi, pour dénoncer,  
2           t'sé, les agissements de mon fils.

3           Bon, à un moment donné, il y a [REDACTED]  
4           qui est rentré dans le décor là, c'est un  
5           travailleur social, c'est... ça, c'est parce qu'il  
6           y a eu une altercation, t'sé, des poussées là, pas  
7           plus. Fait que là ça va, c'est pas pire, t'sé, il  
8           s'en vient pas pire, mais, t'sé, j'avais fait  
9           plusieurs appels à la... Département de la  
10          protection de la jeunesse pour avoir de l'aide,  
11          c'est pour qu'on aide... apporter de l'aide à mon  
12          fils et aussi que moi j'aie de l'aide pour... parce  
13          que c'était invivable, t'sé, dans la maison, lui  
14          devenait agressif, puis... plus le... t'sé, le...  
15          ça montait tout le temps, ça montait tout le temps  
16          fait que, t'sé, c'est... le ton montait que je  
17          savais plus, puis au travers de tout ça, je  
18          travillais, fait que là, j'ai appelé à un moment  
19          donné à la D.P.J., j'ai dit regarde là, j'ai tout  
20          noté les fois que j'ai appelé, « J'ai besoin  
21          d'aide, j'ai dit, si vous faites rien, là-là, j'ai  
22          dit, j'ai jamais voulu utiliser mon nom comme  
23          [REDACTED], mais j'ai dit, je vais l'utiliser  
24          cette fois-ci, j'ai dit, là-là, vous allez faire  
25          quelque chose, sinon je vous le jure que si mon

1           fils fait quelque chose d'ici un an ou deux, ou  
2           qu'il se retrouve en ses débuts de dix-huit ans...  
3           des dix-huit (18) ans dans une... dans un centre de  
4           détention parce que vous avez pas fait votre  
5           travail, puis vous l'avez pas récupéré à temps, je  
6           vous le jure, c'est moi qui va... je vais revenir  
7           contre vous, j'ai dit, avez-vous compris? J'ai  
8           dit, demain matin, j'attends un appel ».

9           Ils m'ont appelée dans l'après-midi, c'est là  
10          qu'ils m'ont appelée, puis il me dit, « Madame,  
11          allez voir monsieur [REDACTED], il va vous prendre en  
12          charge, il va vous suivre votre garçon ».

13          Ils ont appelé à l'école, là ils ont commencé  
14          à faire des démarches, mais sans plus. Mais ça a  
15          été long, t'sé, de deux mille quinze (2015) à deux  
16          mille dix-sept (2017) avant qu'il y ait un *move* là,  
17          c'était long, ça c'était... un petit *move*. Mais  
18          ils ont vraiment bougé le dix (10) décembre,  
19          lorsqu'à un moment donné, le dix (10) décembre  
20          dernier, j'ai... j'ai *pété les plombs*, j'ai perdu  
21          le contrôle de moi-même, puis j'ai battu mon fils.  
22          Par contre, deux semaines avant, j'avais appelé la  
23          D.P.J., j'étais sortie de la maison, je tremblais,  
24          puis j'étais allée chez une personne, j'ai dit  
25          « prête-moi le téléphone », j'ai dit... là, j'ai

1            appelé à la D.P.J., j'ai dit « venez le ramasser,  
2            j'ai dit, sinon la prochaine fois, je suis sûre et  
3            certaine, comme je me connais, je vais faire... je  
4            vais lui sauter dessus, j'ai dit, venez le  
5            chercher, j'ai besoin qu'il quitte la maison, on a  
6            besoin d'un break, j'ai dit, on a besoin d'aide lui  
7            aussi », parce qu'il commençait à péter des... les  
8            murs », t'sé, il faisait des trous dans les murs  
9            puis il frappait, il était rendu très violent aussi  
10           là.

11                    Il y a rien qui s'était fait la journée là,  
12            mais jusqu'au dix (10) décembre dernier, il  
13            commence à m'insulter puis à me manquer vraiment de  
14            respect sur Facebook, sur les réseaux sociaux là,  
15            sur ma page. Là je retourne, je dis ça a pas de  
16            bon sens là, j'ai comme perdu les pédales, j'ai dit  
17            « enlève-moi ça de ça tout de suite, j'ai dit, si  
18            t'as à m'insulter, fais-le en pleine face ». Puis  
19            là il m'a envoyé un... un gros doigt dedans là,  
20            t'sé, de même là, tsitt! Puis là j'ai... j'ai  
21            sauté. J'ai... je l'ai battu, puis quand je dis  
22            battu, je l'ai battu, puis je l'ai serré, puis là  
23            je l'ai garroché, il s'est levé, il a voulu me  
24            frapper, puis là je disais « frappe-moi, je dis, je  
25            te saute dessus, je dis, encore une fois ». Il a

1 frappé sur le mur, puis là je voyais que, non, il y  
2 a quelque chose qui marche pas. J'ai appelé la  
3 [REDACTED] la Sécurité publique de [REDACTED]  
4 j'ai dit « venez le chercher, j'ai dit, je viens de  
5 le battre... je viens de le... je viens de le  
6 battre, j'ai dit, puis il est mal emmanché, j'ai  
7 dit, là je sens que je perds les pédales, venez  
8 vite ». Puis ensuite, lui il était en dedans, il  
9 se menaçait pour se suicider. Fait que c'est là  
10 qu'ils ont bougé. Ils ont... ils sont venus,  
11 j'ai... on a eu du bon service de la [REDACTED] là, j'ai  
12 rien à dire contre eux autres, il dit « mais  
13 pourquoi, Madame, il dit, ils ont attendu que ça  
14 dégénère de même? » J'ai dit « ça fait longtemps,  
15 j'ai dit, depuis septembre deux mille quinze (2015)  
16 que je demande de l'aide, j'ai dit, il y a rien qui  
17 s'est fait, mais t'sé, de septembre deux mille  
18 quinze (2015) jusqu'en décembre deux mille dix-sept  
19 (2017) là, t'sé, il y a eu beaucoup de choses ».

20 Fait que... c'est là que ça a bougé. Ils sont  
21 allés le chercher, ils me l'ont placé à un centre,  
22 il a été au Centre de jeunesse de Baie-Comeau, on a  
23 passé en Cour, j'ai dû me retirer du travail,  
24 j'étais... même moi, j'ai un suivi, mais c'est ça,  
25 j'en revenais pas, j'ai dit au Juge, j'ai dit,

1 « c'est moi aussi, vous m'envoyez aussi en  
2 thérapie? » j'ai dit, puis ça faisait depuis  
3 septembre deux mille quinze (2015) là que je  
4 demandais de l'aide. J'ai dit « il faut que je  
5 sois suivie, moi avec là, puis il faut que j'aie  
6 en thérapie? » J'ai dit ça pas de bon sens! J'ai  
7 dit « c'est quoi ce système-là là? Je dis, puis je  
8 suis pas la seule là, je dis, je ne suis pas la  
9 seule parent, j'ai dit, il y en a plusieurs  
10 parents ». Encore là, la ligne directrice. Fait  
11 que c'est pour ça que j'ai décidé ici de venir  
12 parler, t'sé, c'est... je trouve pas... je blâme  
13 [REDACTED], je blâme pas la Maison de la famille,  
14 je blâme pas le... le CSSS département de la...  
15 t'sé, la D.P.J., mais eux autres aussi sont régis  
16 par des lignes directrices qui viennent d'en haut,  
17 qui viennent de santé Canada, qui viennent du  
18 gouvernement du fédéral, puis qui viennent aussi  
19 de... des Affaires indiennes.

20 Fait que c'est... c'est ça que j'ai... que  
21 j'ai rencontré, moi, durant les dernières années  
22 parce que je suis quand même... je suis sortie de  
23 ma communauté, mais je... je travaille souvent pour  
24 les autres communautés ou je vis dans d'autres  
25 communautés; à chaque fois, c'est tout le temps la

1 même chose, vous êtes hors réserve, votre numéro de  
2 bande. Tandis qu'un Québécois, un Québécois qui  
3 vient de Baie-Comeau, qui vient de Rimouski, qui  
4 vient de Chicoutimi va déménager à Montréal, est-ce  
5 qu'il va avoir sa réponse là, cette réponse-là  
6 « vous venez pas de la région, monsieur ou Madame,  
7 allez, retournez dans votre région »? On va lui  
8 apporter de l'aide qu'il a besoin, on va lui offrir  
9 les services qu'il a besoin. Mais nous, c'est à ça  
10 qu'on... qu'on... on nous fait référence souvent au  
11 numéro de bande, le lieu de résidence. On fait  
12 face à ça, nous, les Autochtones, ça, c'est-tu une  
13 façon de nous garder dans nos communautés? Ça  
14 ressemble un petit peu à un système de...  
15 d'apartheid, ça, t'sé, on est des êtres humains là,  
16 on n'est pas... on n'est pas des... du... moi là,  
17 personnellement, je me suis senti comme une chienne  
18 sans médaille, sans aucune ressource. C'est  
19 insensé qu'on puisse aller les choses... t'sé,  
20 qu'il y ait une dégradation au point de battre son  
21 enfant avant de... qu'on nous apporte de l'aide.  
22 Puis encore là, une fois que ça s'est fait, qu'as-  
23 tu fait... moi j'en ai compté dix... dix... j'ai  
24 fait dix (10) appels à la D.P.J., parce que j'ai  
25 touché à mon fils, là je me... je sais pas c'est

1           quoi qu'ils vont faire là, mais ils ont pas encore  
2           pris de décision, comme ils l'ont dit là, parce que  
3           c'est une voie de fait que j'ai faite à mon enfant,  
4           il y a une plainte qui va être faite à mon égard  
5           probablement. Mon fils, lui, il a décidé de pas le  
6           faire, mais la D.P.J. lui, il va le faire parce  
7           que c'est le Département de la protection de la  
8           jeunesse. C'est... je trouve ça c'est... c'est  
9           dommage, c'est dommage qu'on en vienne là, t'sé,  
10          des fois-là, il y en a pas de travail dans nos  
11          communautés là, faut s'exiler, il faut aller  
12          ailleurs pour travailler. Mais c'est à ça qu'on  
13          fait face: hors réserve, numéro de bande, on peut  
14          pas donner vos services. Il faudrait que... il  
15          aurait fallu que j'aille rester en ville à recevoir  
16          des services. Mais si j'allais en ville, rester en  
17          ville, prendre un appartement ici en ville, dans la  
18          ville de [REDACTED] mon garçon aurait pas pu  
19          fréquenter l'école [REDACTED] parce que mon  
20          lieu de résidence est en ville.

21                 Il faut que je reste sur la réserve pour  
22                 que... droit au service de l'éducation de... de  
23                 [REDACTED]. Puis, je suis pas la seule là, t'sé,  
24                 il y a d'autochtones qui déménagent de... pour...  
25                 parce que les conditions de... difficiles dans leur

1 communauté, ou ils n'ont pas de travail, ou dans le  
2 but d'améliorer leurs conditions de vie, mais ils  
3 arrivent en ville, il... ça frappe tous des murs.  
4 T'sé c'est... pour un Québécois, même à la limite,  
5 pour un immigrant, ils n'ont même pas à... il fait  
6 même pas face à ça, un immigrant, je ne veux pas  
7 paraître si raciste, mais les immigrants, ils sont  
8 mieux traités que nous autres ici au Canada.

9 Vous, que Monsieur le Commissaire, vous vous  
10 blessez ici, vous allez le recevoir le service ici  
11 à [REDACTED] là, même si vous venez de [REDACTED].  
12 Nous, c'est pas ça. Puis dans les Centres d'amitié  
13 autochtone comme ici, il y en a à [REDACTED] il y  
14 en a à Val-d'Or, il y en a à Québec, je sais pas,  
15 on dirait qu'il leur manque des ressources, ou ils  
16 ont pas assez de connaissances des ressources  
17 qu'ils peuvent... qu'on peut leur offrir dans  
18 les... dans les grandes villes pour apporter ce  
19 genre d'aide là. Fait que, t'sé, c'est... le  
20 problème il est où? Il est en haut, il est  
21 vraiment en haut là, c'est Santé Canada, avec ces  
22 règles, les Affaires indiennes du Nord-Canada avec  
23 ses règles, le gouvernement fédéral avec ses lignes  
24 directrice.

25 Comme je vous disais, pourtant je suis un être

1           humain, un être humain contrôlé par un numéro de  
2           bande, mais pourtant, qui a les mêmes capacités, la  
3           même intelligence, le même état d'esprit qu'un  
4           Québécois et les autres nations, mais parce que  
5           j'ai un numéro de bande, j'ai le droit à d'autres  
6           traitements qui sont discriminatoires : la  
7           discrimination systémique.

8           **LE COMMISSAIRE :**

9           Est-ce que ça fait le tour?

10          **Mme** [REDACTED] :

11          Um-hum?

12          **LE COMMISSAIRE :**

13          Est-ce que vous avez fait le tour? Est-ce qu'il y  
14          a autre chose? Je... ma première réaction, c'est  
15          que je trouve ça épouvantable. C'est clair.

16          **Mme** [REDACTED] :

17          J'ai même pas ouvert... avez-vous entendu?

18          **LE COMMISSAIRE :**

19          *(Rires)*. Pour moi, je trouve ça épouvantable, ce  
20          que vous avez vécu. C'est... puis quand vous dites  
21          « n'importe quel Québécois ». Moi je pense que les  
22          Autochtones ont aussi le droit d'avoir l'avantage  
23          de la province, les Québécois, les immigrants  
24          auraient la possibilité d'aller partout. Les  
25          Autochtones... et on vit dans un... une époque où

1 les gens étudient plus, on des diplômes, on des  
2 formations et comme vous disiez, bien, ont pas  
3 nécessairement d'emplois dans leur communauté, vont  
4 travailler dans une autre communauté. Et dans  
5 votre cas, vous préféreriez rester dans... dans une  
6 communauté pour que votre fils aille à une école de  
7 la communauté, aille conserver ses traditions, sa  
8 langue, ces choses-là...

9 **Mme** [REDACTED] :  
10 Um-hum.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Ce qui aura pas été le cas dans une école à  
13 Sept-Îles. Là j'ai... comme vous le savez, j'en  
14 entends, puis plus j'en entends, plus je trouve ça  
15 a pas d'allure.

16 **Mme** [REDACTED] :  
17 Bien oui.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Je sais pas si... voulez-vous que j'offre aux  
20 avocats s'ils ont des questions, ensuite s'il y a  
21 autre chose que vous voulez ajouter, je vous  
22 écoute, moi, tant que vous allez en avoir des  
23 choses à dire.

24 [REDACTED] :  
25 Oui, moi j'ai des choses, c'est sur des choses à

1 rajouter, Monsieur le Commissaire, c'est parce  
2 que... bien suite à ça, oui, on a eu de l'aide, mon  
3 garçon est allé dans un Centre jeunesse à  
4 [REDACTED], il y a encore un suivi très sévère de  
5 la part de... Maintenant, on a reçu de l'aide au  
6 [REDACTED], service [REDACTED] il y a eu des  
7 règlements qui ont changé au cours pendant... je  
8 sais comment... comment est-ce que ça a changé là,  
9 mais je m'en plaindrais pas, fait qu'il y a des  
10 ressources ici au centre [REDACTED]. Donc, lui  
11 quand il est allé, il est allé aussi à [REDACTED]  
12 au début, après ça, ils l'ont transféré à  
13 [REDACTED] pour un 30 jours? Rendu à [REDACTED],  
14 parce qu'il s'appelle [REDACTED], dans  
15 son... baptistaire, c'est quatre (?), mais c'est  
16 [REDACTED] son nom, mais ici, ses amis, ils l'ont  
17 diminué à « [REDACTED] ». Fait que rendu à [REDACTED]  
18 au Centre de jeunesse, on l'appelle [REDACTED].  
19 Mais lui, il a comme un... c'est pas quelqu'un qui  
20 va se laisser faire, t'sé, c'est pas... bien, le  
21 fruit est pas... est tombé à côté du pommier, fait  
22 que... (rires) tu sais, c'est... puis là, il dit  
23 « non, il dit, moi mon nom là, c'est [REDACTED] ».  
24 vous allez aller mettre... Tu peux dire « [REDACTED] ».  
25 Il dit non. Il dit « ici là, tu t'appelles [REDACTED]

1 [REDACTED] ». Il dit « non, mon nom c'est [REDACTED]  
2 [REDACTED], puis j'aimerais ça que tu m'appelles  
3 [REDACTED], il dit, non, votre nom c'est [REDACTED] »  
4 ici. Il dit « Oh! À la limite, il dit, si vous  
5 êtes pas capable de dire [REDACTED], dites « [REDACTED] »,  
6 il dit, là-là, vous allez réfléchir dans votre  
7 chambre, il dit, je vous mets en retrait » - ah  
8 oui, au cachot qu'il s'est fait dire - il dit, vous  
9 vous croyez où vous autres là, il dit, on est-tu  
10 encore dans le temps des pensionnats », il dit.  
11 Puis je l'ai suivi.

12 Le lendemain, le... l'éducateur est allé le  
13 voir, il dit... il s'est même pas excusé, il dit  
14 « on va pouvoir t'appeler [REDACTED] il dit, je t'ai  
15 bien dit, il dit, c'est ça mon nom, même à l'école,  
16 c'est [REDACTED] », t'sé, je jouais au hockey c'était  
17 [REDACTED], c'était... c'est ça qu'on prénom là, c'est  
18 pas... c'est... son nom usuel c'est pas [REDACTED] là.  
19 Fait que... là ils l'ont appelé [REDACTED]

20 J'ai dit « bien, comment ça, j'ai dit, ils ont  
21 pas voulu? » Il dit non, il dit, puis en plus,  
22 j'ai été mis en retrait deux fois parce que je me  
23 suis défendu, il dit... il dit... Il aime pas ça,  
24 il dit, il aime pas trop ça quand on leur dit « on  
25 est-tu dans un système de pensionnat, c'est le

1 pensionnat numéro 2 ici là, le centre? » J'ai dit  
2 « bien regarde, parle pas trop, fini ton temps là,  
3 puis parle pas trop ou... » Il dit « non non, il  
4 dit, il en est pas question, je suis un Innu là,  
5 puis t'sé, ils m'enterreront pas ici là ». J'ai  
6 dit « c'est comme tu veux ».

7 Quelques jours plus tard... - parce qu'il y a  
8 des ailes là-bas, ils appellent ça des ailes, je  
9 sais pas - lui il était dans une aile, puis là il a  
10 vu son cousin de loin, puis là il a crié « Ey  
11 kwé... (*passage en langue innue*)... Eh! Salut toi,  
12 comment ça va? Qu'est-ce que tu fais ici? » Il  
13 dit ils ont pas voulu... eh! il dit, ici,  
14 l'éducateur, « ici on parle français, c'est  
15 interdit que vous utilisiez votre langue ». J'ai  
16 dit « quoi? » Là, bien, il m'a appelé soir, parce  
17 qu'au début, il voulait me parler en français, j'ai  
18 dit « non, non, non, c'est quoi cette histoire-là  
19 de me parler en français? Parce qu'il y a comme  
20 une espèce d'écoute là, j'ai dit, tu me parles...  
21 je m'excuse mais, tu me parles en Innu là ». Puis  
22 là j'ai dit « passe-moi l'éducateur qui est pas  
23 loin ». J'ai dit « à qui je parle? » Elle  
24 s'appelait [REDACTED] je pense. J'ai dit « regarde  
25 là, mon fils là, je veux lui parler, puis il va

1            parler en sa langue ». Elle dit, bien là... J'ai  
2            dit « non non, il y en a pas de bien là, je parle à  
3            mon enfant puis je vais lui parler en Innu, puis il  
4            va me répondre en Innu, puis je dis, il faut qu'il  
5            soit clair là-dessus ».

6            Le lendemain, j'ai appris... avec les bandes  
7            ici, qui s'occupaient du dossier, j'ai dit  
8            « regarde, je dis, regarde, moi quand je parle à  
9            mon fils là, je lui parle, je veux qu'il conserve  
10           sa langue puis je vais lui parler en sa langue ».  
11           Fait que ça, ces enfants-là, ils font... ils font  
12           face à ça dans les centres, par (inaudible)...  
13           parler de ça, il dit, parce que je lui ai dit que  
14           j'allais venir parler devant le Commissaire des  
15           services de ping-pong qu'on a reçus ici. Il dit  
16           « maman, si t'es capable là, dis-le donc, t'sé, que  
17           dans les centres jeunesse, on n'a pas le droit de  
18           parler dans... de se parler dans notre langue, il  
19           dit, puis nous on nous envoie dans les centres  
20           jeunesse parce que... il dit, puis là, toutes les  
21           valeurs que vous nous apprenez, que vous nous  
22           donnez jeunes, t'sé, des valeurs d'entraide, des  
23           valeurs de soutien, d'écoute puis tout... de  
24           respect, il dit, rendu là-bas là, il dit, c'est  
25           plus la même chose là ».

1           Parce que lui, il avait eu le droit de sortir  
2           à Noël, puis il avait reçu des cartes, mais il y a  
3           un jeune québécois dont... il dit « maman, les  
4           parents ils l'appellent même pas, ils le  
5           téléphonent même pas, ils l'ont même pas sorti,  
6           c'est un... il dit, c'est un Blanc là, t'sé,  
7           c'est... il dit, j'aimerais ça lui acheter un  
8           cadeau ». Puis là, je l'ai amené chez Walmart là,  
9           t'sé, il lui a acheté un cadeau, des CD avec un  
10          tee-shirt. Au retour, puis il a voulu lui laisser  
11          des cigarettes, parce qu'il n'avait pas de  
12          cigarettes, mais l'éducateur lui a dit « non, t'as  
13          pas le droit de lui donner des cigarettes, il dit,  
14          c'est comme faire une vente ». Il dit « bien je  
15          lui donne, c'est pas une vente là, il dit, bien  
16          voyons, il dit, Monsieur l'Éducateur, il est où  
17          votre cœur à vous autres là, il dit, c'est les  
18          fêtes, ses parents viennent même pas le voir, il  
19          dit, laissez-moi au moins lui donner des  
20          cigarettes ».

21                Ils ont pas voulu. Rendu au cadeau, ils ont  
22                pas... il dit « regarde, c'est pour... j'offre...  
23                j'amène un cadeau à mon ami ici, il dit, il vole  
24                des balais, il dit, mais je te le redonne après,  
25                t'as pas le droit à lui donner des cadeaux ». J'ai

1 dit « c'est quoi ça mon garçon? » Il dit « non, on  
2 peut pas se donner des cadeaux, on peut pas  
3 s'aider ». Puis en plus, il avait le fils... le  
4 fils de... - comment je pourrais dire ça - non  
5 c'est... le fils de mon... le beau-fils de mon ex,  
6 OK., il y a mon fils, puis le fils qui est là en  
7 même temps, t'sé, le fils de... de la conjointe  
8 de... de mon ex. Mais normalement, ils  
9 étaient presque en face, dans la même chambre, mais  
10 quand... quand le Centre jeunesse a su que c'était  
11 possiblement aussi des beaux... des frères là,  
12 d'adoption, ils ont décidé de les... de les  
13 éloigner, parce que [REDACTED] le père de mon fils,  
14 quand il allait rendre visite à son fils, il allait  
15 rendre aussi visite à son beau-fils. Fait que  
16 c'est comme ça qu'ils l'ont su, fait qu'ils les ont  
17 comme séparés de chambre. T'sé c'est... il dit  
18 « il faut que tu le dises ça, Maman, surtout qu'on  
19 n'a pas le droit de parler dans notre langue dans  
20 les centres... dans les centres jeunesse là ».  
21 Fait que ça, je tenais à... à le dire ici aussi.  
22 Puis c'est comme... pour faire suite... pour faire  
23 suite aux lignes directrices... pour faire suite  
24 aux contraintes auxquelles on fait face, nous.  
25 J'ai déjà fait une demande de bien-être en ville à

1           ██████████, j'avais peut-être maximum cinq, six pages à  
2           remplir des questionnaires, t'sé, des questions,  
3           puis il y a des papiers à fournir. Puis le  
4           premier, le premier prochain du mois, j'avais reçu  
5           mon chèque dans les... ça a pris cinq jours, je  
6           pense. Dans les communautés autochtones, t'as plus  
7           d'une dizaine de questions de pages à remplir, t'as  
8           beaucoup de documents à fournir avant d'en voir une  
9           réponse. Puis quand on leur demande pourquoi c'est  
10          de même, ils disent c'est... je sais pas d'où  
11          qu'ils viennent, eux autres, les bailleurs de  
12          fonds, je veux dire, les bailleurs de fonds ils  
13          disent c'est les exigences du gouvernement il faut  
14          fournir tout ça, après ça, eux autres ils vérifient  
15          si tout est en règle, s'ils ont tous les documents  
16          fournis, il faut qu'ils le fassent une fois par  
17          année, s'ils ont tous les documents fournis, il  
18          dit, là, ils vont débloquer les fonds.

19                T'sé, c'est... c'est pour ça que je trouve  
20          c'est... au niveau de l'éducation, c'est la même  
21          chose, dans tous les secteurs, c'est la même chose.  
22          Au niveau de l'éducation, je pourrais vous en  
23          parler longuement, c'est tout le temps la cause du  
24          numéro de bande, du lieu de résidence, des lignes  
25          directrices.

1           Puis comment... malgré, avec toutes les  
2           recommandations que vous allez faire dans les  
3           Conseils de bande, dans tous les services à la  
4           Cour, à l'hôpital, s'il n'y a pas de changement au  
5           niveau de la tête là, comment vous allez vous en  
6           sortir, Monsieur le Commissaire?

7           **LE COMMISSAIRE :**

8           Je suis comme vous, j'espère.

9            :

10           *(Rires)*. Puis, t'sé... t'sé, pourquoi dans les  
11           recommandations, ça peut faire partie, je sais pas  
12           comment là, je sais pas comment, pourquoi est-ce  
13           que Santé Canada, les Affaires indiennes peuvent  
14           pas donner un pouvoir décisionnel aux Conseils de  
15           bande qui peuvent aider; jusqu'à où qu'ils peuvent  
16           aider? Eh, c'est... c'est inhumain de faire ça, le  
17           cas que quelqu'un de nos communautés est là, puis  
18           il demande de l'aide, « j'ai besoin d'aide », ou  
19           « je dois retourner », ou « je veux rentrer en  
20           thérapie », ou « j'ai besoin de ci, puis de ça »,  
21           « vous avez pas de numéro de bande ici ». Voyons  
22           donc! Ça a pas de sens. T'sé, il y a-tu des  
23           ententes qui peuvent se faire à quelque part, t'sé,  
24           entre les Conseils de bande, est-ce qu'ils peuvent  
25           avoir une certaine marge de manœuvre? T'sé, les

1 centres aussi, les CSSS, t'sé, souvent, ce qui  
2 arrive comme les centres de santé et services  
3 sociaux là, il y a d'autochtones qui sont pas très  
4 à l'aise d'aller dans leurs Conseils de bande,  
5 t'sé, dans leur santé et services sociaux, c'est  
6 parce qu'ils sont comme gênés, t'sé, ils sont  
7 comme... ils sont... il n'y a pas le système de...  
8 il n'y a pas de relation de confiance, c'est pas  
9 trop fort, t'sé, puis ils vont aller en ville, mais  
10 ils se font dire ça « il faut que vous allez là ».  
11 T'sé, ils peuvent pas avoir eux autres, bon, ils  
12 peuvent pas les accueillir, les Centres de santé  
13 services sociaux, t'sé, puis les écouter, puis les  
14 prendre en charge, puis les... les diriger puis,  
15 t'sé, c'est... t'sé, puis les... les prendre pour  
16 pas main dans la main là, mais t'sé au moins les  
17 accompagner, les accompagner jusqu'à tant qu'ils  
18 trouvent de l'aide nécessaire. Ils sont pas  
19 capables de faire ça? Ou dire « bon, ici, j'ai une  
20 de vos clientes... mais j'ai même pas de cliente,  
21 j'ai une personne ici qui vient de... votre  
22 communauté qui désire avoir de l'aide de notre  
23 centre, son nom c'est... on la prend en charge ».  
24 Ça se fait ça, ça se fait ça, il me semble « vient  
25 ici, Madame, on va vous écouter, qu'est-ce que vous

1 vivez? Avec qui? Où? Avez-vous appelé à quelque  
2 part? On va vous écouter. Pour l'instant, on vous  
3 prend en charge, laissez-nous prendre le temps de  
4 communiquer avec le Centre de jeunesse de tout ça,  
5 en attendant, on va vous prendre en charge ici,  
6 quand tout sera réglé, on va vous référer puis on  
7 va vous accompagner. »

8 Est-ce qu'il pourrait pas avoir aussi un  
9 système d'aide pour les parents? Oui, il y a un  
10 Département de la protection de la jeunesse, mais  
11 il pourrait pas avoir un département de la  
12 protection des... pour... je sais pas, moi, des  
13 parents pour les enfants, t'sé, avant que ça  
14 dégénère? Comme je vous le disais, Monsieur le  
15 Commissaire, je suis pas la seule là, on est  
16 beaucoup de parents là, qui ont dû en venir jusque-  
17 là, là, la violence physique, t'sé, il y a une  
18 dégradation de la violence verbale à un moment  
19 donné, quand c'est physique là, c'est... il y a la  
20 violence, l'intimidation psychologique, t'sé, c'est  
21 beaucoup ça.

22 T'sé, je sais pas, il faudrait qu'il y ait un  
23 système, t'sé, c'est... numéro de bande... numéro  
24 de bande! Je trouve ça affreux comme réponse.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Il faudrait peut-être étendre le principe de Jordan  
2 aux jeunes enfants.

3 **Mme** [REDACTED] :

4 Mais ça c'est nouveau ça, on le connaît pas assez  
5 encore.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Ah, oui.

8 **Mme** [REDACTED] :

9 Et c'est même au niveau de l'éducation, c'est de  
10 même, un lieu de résidence, numéro de bande dont  
11 t'as pas le droit. C'est... en tout cas, c'est ce  
12 que j'avais à vous partager, je sais pas si vous  
13 avez des questions, si j'aurais...

14 **M. LE COMMISSAIRE :**

15 Merci beaucoup. Je vais laisser les procureurs si  
16 les avocates ont... et les avocats ont des  
17 questions à vous poser. J'en aurais peut-être  
18 quelques-unes, moi j'aurais peut-être sûrement des  
19 commentaires à la fin.

20 **Me SUZANNE ARPIN :**

21 Parfait. Pour moi c'est complet. Merci beaucoup.  
22 Puis, je voulais juste préciser à la Commission  
23 qu'on fait vraiment face dans les commentaires de  
24 Madame à un traitement qui est vraiment  
25 inqualifiable. Et le principe de Jordan est pas

1 mal malmené là.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Malmené, oui, on pourra vous en parler après, le  
4 principe de Jordan, si vous dites que vous êtes  
5 moins familière là.

6 **Mme** [REDACTED] :

7 Um-hum.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 On parlera de ça. Et évidemment, je tiens à  
10 souligner que même si c'est à huis clos, il va  
11 avoir une transcription de votre témoignage. Et  
12 suite à la transcription, évidemment, on évite  
13 publiquement d'identifier les gens qui pourraient  
14 identifier votre fils, c'est évident qu'on est  
15 obligé, en vertu de la Loi sur la protection de la  
16 jeunesse, mais il y aura un caviardage de fait pour  
17 cacher les choses qui identifient, mais ce qui est  
18 l'essentiel du problème, la transcription va être  
19 sur le site...

20 [REDACTED] :

21 OK.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 ... puis elle va être publique, puis nos experts  
24 vont pouvoir s'en servir dans la préparation des  
25 recommandations. Ça, je tiens à vous dire ça,

1 c'est... on pourra pas vous identifier vous, votre  
2 fils, mais les sujets que vous avez abordés, eux,  
3 on va pouvoir les identifier. Parce que c'est ça,  
4 dans le fond, qui est important, c'est un problème  
5 qui est, comme vous dites, systémique, il faut  
6 essayer de voir qu'est-ce qui peut être fait pour  
7 corriger certaines choses.

8 Mais j'ai pas fini à offrir aux avocats des  
9 questions, s'il y en a qui en ont. Me Laganière?  
10 Me Gauthier? Non, Me Laganière?

11 **Me MAXIME LAGANIÈRE :**

12 Je n'aurais aucune question également.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Me Boucher?

15 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

16 J'aurais pas de question moi non plus, Monsieur le  
17 Commissaire.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Me Robillard?

20 **Me DENISE ROBILLARD :**

21 Non plus.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Non plus. Quand vous parliez de la langue dans un  
24 centre, c'est pas la première fois qu'on entend  
25 parler de ça.

1 [REDACTED] :

2 Um-hum.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Et on avait posé des questions à un moment donné,  
5 je suis pas certain de... on a soulevé cette  
6 question-là, c'est des jeunes dans un centre qui se  
7 faisait interdire de parler la langue. On a  
8 soulevé ça aux autorités à un moment donné.

9 L'histoire avec laquelle vous commencez, en  
10 disant je... je vais à la communauté où je demeure,  
11 on me renvoie à la Ville, de la Ville, on me  
12 renvoie à ma communauté d'origine, tout ça à cause  
13 d'un numéro de bande, puis d'une résidence puis...  
14 alors que vous criiez à l'aide pour votre fils,  
15 vous sentez des problèmes. C'est... c'est  
16 désolant, puis, dans le fond, pour avoir des  
17 services, il a fallu que quelqu'un donne un coup de  
18 poing sur la table...

19 **Mme** [REDACTED] :

20 Um-hum.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 ... en disant « écoutez, je suis le directeur, puis  
23 vous allez passer par là ». Ça c'est... je trouve  
24 ça malheureux, t'sé, puis parfois la D.P.J. quand  
25 il y a des problèmes, bien, elle court après les

1 gens, puis les enfants sortent des familles. Puis  
2 tandis que là, vous vouliez avoir de l'aide, et  
3 vous aviez de la misère à l'avoir. Bon, est-ce que  
4 vous avez, adressé à la D.P.J. aussi? Mais c'est  
5 pas facile...

6 **Mme** [REDACTED] :

7 Non, c'est pas facile parce que mais là, t'sé, on  
8 en a long à dire... j'en aurais long à dire sur la  
9 D.P.J., mais je vais vous parler juste de mon cas à  
10 moi aussi là, t'sé, c'est pas... non, t'sé, puis  
11 c'est surtout les centres de jeunesse. Moi aussi,  
12 moi j'avais pensé, t'sé, j'en avais parlé avec une  
13 autre de mes amies qui est, justement, vous  
14 l'avez... sûrement vous l'avez rencontrée, vous  
15 l'avez écoutée ici, puis probablement à huis clos  
16 aussi parce qu'elle travaille à la maison  
17 (inaudible) là, puis j'ai dit « qu'est-ce qu'on  
18 peut faire avec ça? » J'ai dit on peut pas... on  
19 envoie les jeunes dans les centres jeunesse... dans  
20 les centres jeunesse, je dis, ils peuvent pas  
21 parler leur langue. Il faudrait quasiment qu'il y  
22 a des Autochtones qui travaillent dans les centres  
23 jeunesse aussi là.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Oui.

1 **Mme** [REDACTED] :

2 À la limite, t'sé.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 En fait, ce qu'il faut qu'on fasse, c'est donner  
5 l'occasion à des Autochtones de poursuivre leurs  
6 études, d'obtenir des diplômes, de retourner  
7 travailler dans des communautés et dans les villes,  
8 parce qu'il y a beaucoup d'Autochtones en milieu  
9 urbains aussi, il y a des Centres d'amitié qui  
10 peuvent aider, mais ils ont... ils ont besoin de  
11 main-d'œuvre autochtone autant que possible. Il y  
12 a beaucoup de problèmes. Moi je perds la voilà,  
13 mais ça règle pas les problèmes que je perde la  
14 voix.

15 **Mme** [REDACTED] :

16 Oui.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Il faut... il faut vraiment se pencher sur ces  
19 questions-là et... quand vous parliez de  
20 recommandations, je vous ai dit, j'espère, c'est  
21 certain que je suis pas détenteur d'une baguette  
22 magique.

23 **Mme** [REDACTED] :

24 Là je... je suis consciente.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 C'est... ce qu'on vise à faire à la Commission,  
2 c'est, un, de recenser ce qui existe parce qu'on a  
3 des experts qui travaillent avec nous qui ont...  
4 qui ont déjà beaucoup de données. De donner  
5 l'occasion aux gens, comme vous faites aujourd'hui,  
6 de s'exprimer, de relater des problèmes vécus, des  
7 problèmes réels, puis de... à partir de là, de voir  
8 ce qui peut être systémique, ce qui peut être...  
9 systémique, bien, ça peut être de plusieurs façons,  
10 systémique, ça peut être une personne qui se  
11 comporte mal tolérée par l'autorité; quant à moi,  
12 c'est systémique, le système le tolère. Ça peut  
13 être les directives, les fameuses lignes  
14 directrices qui sont tout à fait inconciliables  
15 avec les droits élémentaires des personnes, ça peut  
16 être ça aussi.

17 Puis quand vous dites ça part d'en haut, bien  
18 moi, on est à huis clos, moi je me... on a parlé de  
19 la Déclaration des Nations Unies sur les peuples  
20 autochtones à un moment donné, évidemment c'est...  
21 moi je... j'ai exprimé à quelques reprises que  
22 j'aurais un souhait que l'Assemblée nationale,  
23 d'une seule voix, pas... un débat, puis que les  
24 gens s'arrachent les cheveux là, mais d'une seule  
25 voix, l'adoptent, ça serait un élément de

1           réconciliation à mon avis.

2           Quand on parle d'en haut, bien là, à ce  
3           moment-là, ça chapeaute tout le reste puis on  
4           peut... on peut avancer.

5           Alors, il y a beaucoup de points, puis vous en  
6           avez touché plusieurs. Puis je vous félicite, je  
7           vous remercie, vous avez présenté certaines choses  
8           d'une façon différente de ce qui nous a été  
9           présenté à date, puis d'une façon qui... peut-être  
10          éclairante et évidente.

11          Puis on a toute la problématique des... des  
12          juridictions fédérales, provinciales, des  
13          chevauchements, des partages, de contributions,  
14          t'sé, quand parle de la police, mettons cinquante-  
15          deux pour cent (52 %) fédérale, quarante-huit pour  
16          cent (48 %) provinciale, faire une entente, puis un  
17          manifeste le désir de bouger, puis l'autre bouge  
18          pas, bien là, tout est bloqué. Ça s'est...  
19          C'est... c'est vraiment pas facile. Puis... c'est  
20          important que les gens le manifestent, le disent,  
21          puis qu'on l'ait, nous, enregistré à quelque part,  
22          puis... soyez assurée qu'on va écrire des choses un  
23          jour, un jour qui sera pas dans dix ans.

24          Maintenant, il va être fait quoi? Moi je peux  
25          rien garantir. La seule chose que je peux garantir

1 c'est que, si on fait rien, bien, il se passera  
2 rien. Il faut faire quelque chose, il faut faire  
3 comme vous avez fait aujourd'hui, venir vous  
4 exprimez, et ça va nous aider à en aider d'autres,  
5 du moins j'espère. Puis j'aurais le goût de vous  
6 dire, « laissez-vous pas manger la laine sur le  
7 dos » (*Rires*).

8 **Mme** [REDACTED] :

9 Moi c'est... c'est ce que je trouvais, c'est juste  
10 ce que j'avais dit ici à ces mesdames, je trouvais  
11 ça de (inaudible) que ce soit à huis clos, parce  
12 que je suis sûre et certaine que je suis pas la  
13 seule à qui ça arrive, fait que ça aurait été bien  
14 que le monde le sache là. J'ai aucune gêne, puis  
15 ça aurait pas... ça aurait pas gêné mon garçon non  
16 plus.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Non, j'aurais aimé ça, moi aussi, puis, évidemment,  
19 on est coincés par une loi...

20 **Mme** [REDACTED] :

21 Oui.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 ... sur laquelle j'ai pas de discrétion. Me Arpin  
24 vous l'a probablement dit, j'ai vraiment pas le  
25 choix, mais comme je vous ai dit, même si c'est à

1           huis clos, la transcription, elle, va être  
2           publique, une fois qu'on aura enlevé ce qui  
3           permettrait de vous identifier, ça, les faits vont  
4           être là, soyez assurée de ça. Puis moi aussi  
5           j'aurais aimé ça que ça soit public puis que de...  
6           quelques journalistes le reprennent et qu'on  
7           retrouve ça sur *Espace autochtone* ou un peu  
8           partout, ça aurait fait mon affaire.

9           **Mme** [REDACTED] :

10           Je vais y voir. (*Rires*)

11           **LE COMMISSAIRE** :

12           Je sais pas si vous avez quelque chose à ajouter.

13           **Mme** [REDACTED] :

14           Non, j'ai dit je vais y voir pour cette partie-là,  
15           je suis [REDACTED] de formation.

16           **LE COMMISSAIRE** :

17           (*Rires*)

18           **Mme** [REDACTED] :

19           Pas sur (*rires*) de profession.

20           **LE COMMISSAIRE** :

21           Il y a d'autres médias là, j'en ai nommé juste  
22           quelques-uns, probablement que vous en avez aussi  
23           qui peuvent faire l'affaire?

24           [REDACTED] :

25           Ah, j'en aurais... j'en ai vu beaucoup, j'en ai vu

1            beaucoup.

2            **LE COMMISSAIRE :**

3            Oui, fait que quand on va là, on a une revue de  
4            presse qu'on a tous les matins là, puis... où il y  
5            a des questions autochtones qui sont... qu'on  
6            retrace, on les retrace à grandeur du pays. On  
7            jette un œil là-dessus. Il y a des bonnes choses  
8            qui se font ailleurs aussi...

9            **Mme** [REDACTED] :

10            Oui oui oui, ça c'est sûr.

11            **LE COMMISSAIRE :**

12            Il y en a des moins bonnes aussi.

13            **Mme** [REDACTED] :

14            Des bonnes choses, il y a en des moins bonnes, puis  
15            il y en a... il y a beaucoup d'améliorations à  
16            faire.

17            **LE COMMISSAIRE :**

18            Oui. Alors je vous remercie encore, puis je vous  
19            souhaite bonne chance, puis je vous souhaite que  
20            vous ayez l'aide donc vous avez besoin puis que...

21            **Mme** [REDACTED] :

22            Oui... là, on a reçu l'aide puis c'est que... c'est  
23            en bonne voie là.

24            **LE COMMISSAIRE :**

25            Puis que... qu'un jour, on trouve des solutions à

